

1. La clientèle

Elle est constituée de particuliers et de plombiers chauffagistes qui sont aussi prescripteurs des produits au consommateur final.

Les ventes aux plombiers chauffagistes représentent l'essentiel du chiffre d'affaires de la société. Elles sont systématiquement réalisées aux conditions "clients en compte" dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ventes au comptoir avec enlèvement immédiat des marchandises après signature du bon de livraison ;
- ventes à livrer pour les commandes relevées par les représentants avec livraison par la société directement sur le chantier ;
- dans les deux cas, ces ventes donnent lieu à un règlement à crédit.

Les professionnels qui ne relèvent pas des conditions "clients en compte" sont tenus de régler les marchandises au comptant. Il en est de même pour les nouveaux clients "professionnels" qui désirent ouvrir un compte pour leur première commande.

Les ventes aux particuliers correspondent à des ventes au comptoir et à des prestations faisant l'objet d'un paiement immédiat (clients au comptant).

2. Conditions générales de vente pour les "clients en compte"

Commande

Le client accepte sans réserves nos conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

Les commandes transmises directement par nos clients sont fermes, sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande.

Les prises de commande par nos représentants s'effectuent, sous peine de nullité, sur des bulletins de commande numérotés et signés par nos clients. Elles ne deviennent définitives qu'après acceptation contresignée du directeur des ventes. Celui-ci vérifie en effet la solvabilité du client et la validité du taux de remise éventuellement accordé.

Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie.

Facturation

Elle est déclenchée dès le retour du bon de livraison signé par le client.

Règlement

Nos factures sont payables :

- à trente jours suivant la date de retrait ou de livraison des marchandises pour nos clients professionnels, sous réserve d'une garantie de solvabilité jugée suffisante ;
- au comptant pour les autres clients.

ANNEXE 2 – Extrait du compte-rendu trimestriel de la direction commerciale

Réunion du : 14/11/2006	Responsable : M. Vallome
Diffusion : Participants – M. Durand, direction générale – M. Dumoulin, comptabilité	
Ordre du jour : 1 – Bilan de l'activité commerciale du troisième trimestre 2 – Questions diverses	

I – Bilan de l'activité commerciale du troisième trimestre

Le chiffre d'affaires de notre société n'a pas été affecté par les événements climatiques qui ont frappé notre région. Il continue de progresser, soutenu par un contexte économique porteur pour notre secteur d'activité.

.....

II – Questions diverses

a – Traitement des commandes des nouveaux "clients en compte" visités par les représentants

Les plombiers chauffagistes qui s'approvisionnent auprès de la concurrence n'acceptent de passer commande lors de la visite de nos représentants que si la livraison des marchandises demandées intervient le lendemain sur le chantier. Certes, notre logistique est suffisamment dimensionnée pour fournir ce service pour les articles habituellement commandés et disponibles en stock. Cependant, les conditions générales de vente pour cette catégorie de clientèle ne permettent pas actuellement d'engager la livraison sous un délai aussi court.

En conséquence, **l'équipe commerciale propose de faire supprimer, dans les conditions générales de vente, la mesure d'acceptation par contre-signature appliquée aux commandes relevées par la voie des représentants auprès de la clientèle professionnelle.**

La disparition de cette mesure renforcerait l'efficacité de nos représentants et nous permettrait de gagner des parts de marché sur la concurrence tout en développant notre chiffre d'affaires.

b – Organisation des tournées des représentants

.....

ANNEXE 3 – Pièces comptables à enregistrer

Ets GELA		<i>Avoir n° A12-06</i>		
33000 Bordeaux				
RCS Bordeaux B 597563782				
Société EVERBAT				
87000 Limoges				
Le 14 novembre 2006				
Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
	Votre ristourne sur vos achats de sanitaires troisième trimestre 2006			
	Montant hors taxes			103,10
	TVA à 19,60 %			20,21
	Avoir net T.T.C			123,31
Avoir net à votre compte : 123,31 €.				

Ets GELA		<i>FACTURE n° 237-06</i>		
33000 Bordeaux				
RCS Bordeaux B 597563782				
		Doit :		
Société EVERBAT				
87000 Limoges				
Le 19 novembre 2006				
Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
17B	NILA lavabo blanc	24	16,64	399,36
17C	NILA colonne blanc	12	13,37	160,44
71P	ELIA vasque SH bleu	16	73,00	1 168,00
Votre remise 2 %				- 34,56
Total hors taxes				1 693,24
TVA à 19,60 %				331,88
Net à payer TTC				2 025,12
En votre aimable règlement : échéance 31 décembre 2006. Escompte 1 % si paiement huitaine				

ANNEXE 3 (suite) – Pièces comptables à enregistrer

Société Générale

CHÈQUE 09378127

DATE : 22 novembre 2006

ORDRE : Ety GELA

OBJET : Fact.237-06 diminuée
de l'avoir A12-06 et de
l'escompte de
règlement

MONTANT
CHEQUE 1 881,56 €

Société EVERBAT

Ventes de fournitures
pour la plomberie

87000 Limoges

RCS Limoges B 284659712

FACTURE n° PC1334

Doit :

SARL CSTB

87110 Solignac

Le 25 novembre 2006

Réf.	Désignation	Qté	P.U. HT	Montant
TC22	Tube cuivre 20x22	50	3,80	190,00
TV01	Tube PVC NF M1 100	24	2,56	61,44
BC80	Brasure castolin 800	1	55,00	55,00
CP05	Collier plombelec 14	100	0.13	13,00
Port	Forfait livraison			30,00
Total hors taxes				349,44
TVA à 19,60 %				68,49
Montant total T.T.C				417,93
Net à payer				417,93
TVA acquittée sur les débits				
Mode de règlement : lettre de change relevé magnétique				
Echéance : 23 décembre 2006				

ANNEXE 4 – État de rapprochement

Société EVERBAT		ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE	
Compte 512300 Banque Société Générale		Période du : 01/11/2006 au 30/11/2006	
LIBELLÉS	DÉBIT	CRÉDIT	
Report solde ajusté compte 512300 au 31/10/2006	34 832,63		
Opérations à comptabiliser au compte 512300 :			
27/11/2006 VIR Règlement client Delhomme	282,72		
28/11/2006 482176 Virement fournisseur suisse ELKAT			1 795,11
VIR Commission virement international			98,07
S36751 (dont T.V.A : 16,07)			
29/11/2006 BO 36AZ9 Vente 30 actions Total au cours unitaire de 219,20 € (commission 18 € TTC déduite dont TVA : 2,95)	6 558,00		
Total	41 673,35		1 893,18
Solde relevé bancaire n°32 au 30/11/2006	39 780,17		Solde créditeur

Informations complémentaires

► Le client Delhomme a déposé son bilan en juin 2006. Dans la comptabilité de la société EVERBAT, le compte de ce client est débiteur de 1 489,02 € (TVA au taux normal). Le liquidateur a informé la société EVERBAT qu'il n'y a plus de règlement à attendre de ce client.

► Le virement effectué au fournisseur suisse ELKAT correspond au règlement de la facture VK2591 d'un montant de 8 571,30 CHF (franc suisse). Cette facture datée du 10 septembre 2006 concernait une importation de pièces de sanitaire à payer selon les modalités suivantes :

- les 2/3 de la facture au 30 septembre 2006 ;
- le solde fin novembre 2006.

Les cours de l'euro par rapport au franc suisse communiqués par la Banque de France sont les suivants :

Dates	10/09/2006	30/09/2006	28/11/2006
Cours 1 euro =	1,5751 CHF	1,5881 CHF	1,5916 CHF

► Les 30 actions de la société Total avaient été acquises le 15 octobre 2005 au cours unitaire de 204,50 € afin de placer à court terme un excédent de trésorerie. Au 31 décembre 2005, il n'a pas été nécessaire de constituer une dépréciation.

ANNEXE 5 – Facture d'acquisition d'un véhicule utilitaire

Société Limousin Garage 87000 Limoges Concessionnaire - Réparateur RCS Limoges B 328489572		FACTURE n° 411226		
		Doit :		
		Société EVERBAT 87000 Limoges Le 27 novembre 2006		
Client	Commande	Marque	V.I.N	
S6870	12325	Peugeot	VF33B6HKM49752371	
<i>Désignation</i>		<i>Qté</i>	<i>P.U. HT</i>	<i>Montant</i>
Boxer Fourgon Tôle 350 MH HDI 2,8 - PTAC 3,5 tonnes (1) Prix catalogue, tarif 05A		1	23 610,00	23 610,00
Equipements en option : Aide au stationnement		1	300,00	300,00
Accessoires : GPS Magellan transférable Modèle ROAD MATE 700 (2)		1	1 210,00	1 210,00
Pack livraison : lampes, bombe dégivrage, liquide lave glace... (3)		1	149,50	149,50
Carburant Gazole				37,60
Total hors taxes				25 307,10
T.V.A à 19,60 %				4 960,19
Montant total T.T.C				30 267,29
Débours carte grise				225,00
Net à payer				30 492,29
Règlement reçu ce jour par chèque sur la Société Générale n°09378211				

Renvois liés à la facture ci-contre :

- (1) Véhicule utilitaire neuf destiné exclusivement au transport des marchandises.
- (2) Accessoire dont les modalités d'utilisation exigent une comptabilisation selon la méthode des composants.
- (3) Le pack livraison ne comprend que des fournitures d'entretien.

ANNEXE 6 – Extrait du PCG et du mémento fiscal Francis LEFEBVRE

Extrait du PCG

- 322-1** 1. Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.
2. L'utilisation pour une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif...
3. Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.
L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.
Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.
Le mode d'amortissement est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité.
- 322-3** Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.
Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Extrait du mémento fiscal 2006 Francis Lefebvre

- § 855** Les amortissements sont calculés sur la base du prix d'achat ou du prix de revient de l'élément de l'actif./...

ANNEXE 7 – Fiche d’immobilisation du véhicule utilitaire

Société EVERBAT	FICHE IMMOBILISATION	N° : MT12
Nature immobilisation :	Véhicules de transport de marchandises	Imputation comptable : 218220
Désignation :	Boxer Fourgon T6lé 350 MH 3,5T	Complément : VF33B6HKM49752371
Fournisseur :	Société Limousin Garage	Date acquisition : 27/11/2006 Date mise en service : 01/12/2006
Prix d’acquisition HT :	24 135,00	T.V.A récupérée : 4 686,36 Valeur résiduelle estimée : 6 000,00
Durée de consommation des avantages économiques attendus (en années) :	5	Mode : Linéaire
Amortissement fiscal :	Dégressif	Durée d’amortissement (en années) : 5 Coefficient dégressif : 1,75

ANNEXE 8 – Fiche de travail pour les congés à payer

Société EVERBAT	Provision pour congés à payer	Exercice 2006
Montant des rémunérations brutes de décembre 2006 : 140 800,00 € (dont 13 ^{ème} mois : 70 400,00 €)		
Base congés payés : 443 000,00 €		
Effectif de l’entreprise pendant la période de référence : 32		
Taux forfaitaire retenu pour les cotisations patronales : 42 %		
Taux forfaitaire retenu pour les charges fiscales sur salaires : 3 %		
Nombre moyen de jours ouvrables par mois retenu par l’entreprise : 26 jours		

ANNEXE 9 – Relevé des revenus et remboursements versés à M. Fabiani en 2006

Société anonyme EVERBAT	Année 2006
Relevé des revenus et frais remboursés – M. Fabiani	
Rémunérations nettes imposables déclarées par EVERBAT pour votre fonction de PDG (dont avantages en nature : 2 360,82 €)	64 500,00
Remboursements de frais réels effectivement exposés pour votre activité professionnelle	3 600,00
Intérêts nets versés sur votre compte courant d’associé ✓ dont soumis aux prélèvements libératoires	2 400,00 1 732,00

455101 Associé Fabiani – Compte courant

Période du : 01/01/06 au 31/12/06

Date	Jal	N° pièce	Libellé écriture	Débit	Crédit	Solde Débiteur	Solde Crédeur
01/01/06	AN	01	À nouveau		40 000,00		40 000,00
31/12/06	OD	P45/12	Intérêts acquis 2006		2 400,00		42 400,00
31/12/06	BNP	V 0123	Virement intérêts nets de prélèvements sur votre cpte bancaire	1 932,36			40 467,64
31/12/06	OD	P 145	Votre retenue pour prélèvement libératoire et contributions sociales	467,64			40 000,00
			Totaux	2 400,00	42 400,00		40 000,00

Il n’existe pas d’autres comptes courants d’associés ouverts dans la société.

La moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable aux entreprises d’une durée initiale supérieure à 2 ans s’élève pour un exercice clôturé à la date du 31 décembre 2006 à 4,33 %.

Montant des frais professionnels réels engagés par M. Fabiani : 15 000 €

Rappel : le capital de la Société EVERBAT, entièrement libéré, est de 245 000 euros.

ANNEXE 10 – Informations fiscales

► Extraits du Mémento Fiscal 2006 Francis Lefebvre

§794 (...) Lorsqu'ils sont perçus par une personne physique, les intérêts des comptes courants constituent des revenus de capitaux mobiliers qui, en tant que revenus de créances, peuvent en principe être placés sur option sous le régime du prélèvement forfaitaire libératoire. Cette possibilité d'option comporte toutefois plusieurs limitations.

§ 795 Les intérêts excédentaires réintégrés dans les bénéfices imposables de la société ne peuvent pas faire l'objet de l'option pour le prélèvement libératoire....

§ 796 En ce qui concerne les intérêts versés au titre des sommes que les associés dirigeants (...) laissent ou mettent (...) à la disposition de la société, l'option pour le prélèvement libératoire n'est admise que dans la mesure où le total de ces avances n'excède pas 46 000 €.

► Traitements et salaires – Frais professionnels

Les frais professionnels sont pris en compte sous la forme d'une déduction forfaitaire de 10 %. Elle ne peut être inférieure à 396 € pour 2006. Mais s'il y a intérêt, le salarié peut renoncer à cette déduction forfaitaire et demander que soit déduit le montant de ses frais réels.

En contrepartie de la déduction des frais réels, le contribuable cesse de pouvoir prétendre à la déduction forfaitaire de 10 %. En outre, le salarié (dirigeant ou non) doit rattacher au revenu brut les allocations forfaitaires et les remboursements de frais.

Source : La Revue Fiduciaire

ANNEXE 11 – Informations relatives à l'affectation du résultat 2005 et au capital de la SARL MODESTO

* Affectation du résultat

ORIGINES		
Report à nouveau antérieur		0
Résultat de l'exercice		60 383
Prélèvement sur les réserves		0
AFFECTATIONS		
Réserve légale	3 019	
Autres réserves	0	
Dividendes	57 364	
Report à nouveau	0	
TOTAUX	60 383	60 383

* Capital

Aucune variation du capital n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

ANNEXE 12 – Soldes intermédiaires de gestion de la SARL MODESTO – Exercice 2006

	Exercice 2006		Exercice 2005		Variation en %
	Détail	Sommes	Détail	Sommes	
Ventes de marchandises (a)		645 634		685 432	-5,81%
(a) = Ventes de marchandises	645 634		685 432		
- RRR accordés par l'entreprise sur ventes de march.					
- Coût d'achat des marchandises vendues (b)		-458 402		-482 567	-5,01%
(b) = Achats de marchandises	458 402		482 567		
+ Frais accessoires sur achats de marchandises					
- RRR obtenus sur achats de marchandises					
+/- Variation de stocks de marchandises					
= Marge commerciale		187 232		202 865	-7,71%
Production vendue (c)		348 671		277 523	25,64%
(c) = Production vendue	348 671		277 523		
- RRR accordés par l'entreprise					
+/- Production stockée		107 920		-1 562	7009,11%
+ Production immobilisée					
= Production de l'exercice		456 592		275 961	65,45%
Production de l'exercice		456 592		275 961	
+ Marge commerciale		187 232		202 865	
- Consommations de l'exercice en provenance de tiers (d)		-326 912		-220 218	48,45%
(d) = Achats de matières premières et autres approv.	267 797		167 842		
+/- Variation de stock					
+ Autres achats et charges externes	59 115		52 376		
= Valeur ajoutée produite		316 912		258 608	22,55%
Valeur ajoutée produite		316 912		258 608	
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts et taxes et versements assimilés		-1 516		-1 286	17,85%
- Charges de personnel (e)		-170 166		-138 924	22,49%
(e) = Salaires et traitements	120 835		101 572		
+ Charges sociales	49 331		37 351		
= Excédent brut d'exploitation		145 230		118 398	22,66%
Excédent brut d'exploitation		145 230		118 398	
+ Reprises sur provisions et transferts de charges					
+ Autres produits de gestion courante					
- Dotations aux amortissements et aux provisions (f)		-20 952		-18 743	11,79%
(f) = Sur immobilisations : dotations aux amortissements	20 952		18 743		
+ Sur immobilisations : dotations aux provisions					
+ Sur actif circulant : dotations aux provisions					
+ Pour risques et charges : dotations aux provisions					
- Autres charges de gestion courante (g)		-120		-108	
(g) = Autres charges de gestion courante	120		108		
- Quotes-parts de résultat sur opérations / commun					
= Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)		124 158		99 547	24,72%
Résultat d'exploitation (bénéfice)		124 158		99 547	
+ Produits financiers (dont compte 786 : 0)					
- Charges financières (dont compte 686 : 0)		-3 583		-5 890	-39,16%
= Résultat courant avant impôts		120 575		93 657	28,74%
Produits exceptionnels (dont compte 787 : 0 et compte 777 : 1 500)		98 190		21 324	
- Charges exceptionnelles (dont compte 687 : 147)		-96 903		-17 756	
= Résultat exceptionnel		1 287		3 568	-105,97%
Résultat courant avant impôts		120 575		93 657	
+ Résultat exceptionnel		1 287		3 568	
- Participation des salariés					
- Impôt sur les bénéfices		-46 883		-36 842	23,18%
= Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		74 979		60 383	24,17%
Produits des cessions des éléments d'actif		96 690		21 187	
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		-96 756		-17 756	
= Plus-values ou moins-values de cessions		- 66		3 431	-101,91%

ANNEXE 13 – Tableau des immobilisations de la SARL MODESTO – Exercice 2006

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	266 504,00	108 679,00	83 022,00	292 161,00
Immobilisations financières.....	476,00		(1) 476,00	0,00
TOTAL	266 980,00	108 679,00	83 498,00	292 637,00

(1) Il s'agit d'un remboursement de prêt

Une des immobilisations acquises a été financée à l'aide d'une subvention de 15 000 €.

ANNEXE 14 – Extrait de l'état des dettes de la SARL MODESTO – Exercice 2006

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2).....				
Autres emprunts obligataires (2)	100 000	40 000	60 000	
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3).....				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés.....	150 000	100 000	50 000	
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés..				
Autres dettes (3)				
Produits constatés d'avance				
TOTAL.....	250 000	140 000	110 000	
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	70 000			
(3) Dont envers les associés (indication du poste concerné)				